

PROJET DE LOI

adopté

le 15 novembre 1994

N° 26

**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **convention** d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 32 et 49 (1994-1995).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique, signée à Mexico le 27 janvier 1994 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 novembre 1994.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 32 (1994-1995), Sénat.